

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2021-494 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'autoriser une superficie maximale de plancher supérieure à 1 000 mètres carrés pour la classe d'usage Commerce de proximité dans la zone H-665 (district de Lafèche)	14 juin 2021 8 juillet 2021
Règlement SH-2021-495 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone C-355 à même une partie de la zone H-318, de corriger les limites des zones et de modifier la grille de la zone C-355 pour réduire la marge avant minimale et la superficie de plancher minimale, de retirer la classe d'usages Service relié à l'automobile, catégorie B (classe 11) et de retirer une note spécifique (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane)	14 juin 2021 8 juillet 2021
Règlement SH-2021-496 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de permettre certains usages de la classe d'usage Industrie légère (I3) et l'usage Entreposage en général dans la zone I-311 (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane)	5 juillet 2021 14 juillet 2021

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 14 juillet 2021.
Marie-Claude Bérubé
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert